



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA  
COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU JEUDI 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit le douze avril à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2018-58

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2018 PRINCIPAL

MEMBRES EN EXERCICE : 50 - QUORUM : 26 - PRESENTS : 28 - PROCURATIONS : 13 - VOTANTS : 41

**Présents :**

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Marcia ESPINOSA, M. Frédéric SACCO, Mme Gaëlle LETTERON, M. Christophe CARMINATI, Mme Marie-Christine KADLER  
AURIBEAU : M. Frédéric NERVI  
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT  
BUOUX : M. Philippe ROUX  
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT (Président)  
CERESTE : M. Gérard BAUMEL  
GARGAS : M. Maxime BEY  
GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI  
GOULT : M. Didier PERELLO  
JOUCAS : M. Lucien AUBERT  
LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN  
MURS : M. Xavier ARENA représenté par M. Christian MALBEC  
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY  
RUSTREL : M. Pierre TARTANSON  
SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT  
ST MARTIN DE CASTILLON : M. Pierre CARBONNEL  
ST PANTALÉON : M. Luc MILLE  
ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, M. Philippe LEBAS, Mme Patricia BAILLARD  
VIENS : Mme Mireille DUMESTE

**Absents excusés :**

APT : M. Laurent DUCAU, M. Jean-Louis DE LONGEAUX, Mme Laurence GREGOIRE  
GARGAS : Mme Laurence LE ROY, M. Bruno VIGNE-ULMIER, Mme Corinne PAÏOCCHI  
LAGARDE D'APT : Mme Elisabeth MURAT  
LIOUX : M. Francis FARGE  
ST SATURNIN LES APT : Mme Gisèle MAGNE

**Procurations de :**

APT : Mme Isabelle VICO donne pouvoir à Mme Gaëlle LETTERON, M. André LECOURT donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Cédric MAROS donne pouvoir à Mme Marcia ESPINOSA, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Isabelle TAILLIER donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY, Mme Sandrine BEAUTRAIS donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, M. Henri GIORGETTI donne pouvoir à Mme Marie-Christine KADLER  
BONNIEUX : Mme Martine RAVOIRE donne pouvoir à M. Mathias HAUPTMANN  
CASTELLET : M. Edmond GINTOLI donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAUCOURT  
MÉNARBES : M. Patrick MERLE donne pouvoir à M. Pascal RAGOT  
ROUSSILLON : M. André BONHOMME donne pouvoir à Mme Gisèle BONNELLY  
SIVERGUES : Mme Gisèle MARTIN donne pouvoir à M. Gilles RIPERT  
VILLARS : M. Guy SALLIER donne pouvoir à M. Christian BELLOT

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

CC-2018-58

1/2

Accusé de réception en préfecture  
084-200040624-20180412-2018-58-BF  
Date de télétransmission : 18/04/2018  
Date de réception préfecture : 18/04/2018

Vu, l'instruction codificatrice M14,

**Considérant**, la proposition de Budget Primitif 2018 du Budget « Principal » de la Communauté de Communes qui s'équilibre de la manière suivante :

- Section « Fonctionnement » : 19 706 383,00 €
- Section « Investissement » : 7 106 950,00 €

Vu, l'avis favorable de la commission Finances en date du 28 mars 2018,

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir en délibérer.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT  
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**A l'unanimité,**

**Approuve**, le Budget Primitif 2018 du Budget « Principal » de la Communauté de Communes par nature et au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Président  
Gilles RIPERT



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.*